



COMMUNE DE MOËSLAINS

COMPTE RENDU PRESSE - AFFICHAGE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

La réunion a débuté le 11 avril 2024 à 20h00 sous la présidence du Maire, Monsieur HURSON Michel.

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

SPL XDEMAT

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité, d'approuver le renouvellement, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées avec la société SPL-XDEMAT. Le conseil approuve également, à l'unanimité, la nouvelle répartition du capital social de la société SPL XDEMAT et autorise le Maire à représenter la commune lors de l'assemblée générale du 28 juin prochain.

Modification du tableau des effectifs

Suite à la création du poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe, le poste d'adjoint d'animation à l'école maternelle RPI VALCOURT MOESLAINS est supprimé.

Revalorisation des tarifs communaux

Les prix des locations des salles communales seront augmentés à compter du 1^{er} mai 2024. Les tarifs de garderie et le prix du repas de cantine seront également revus à la hausse dès le 1^{er} septembre

- Prix d'un repas.....5€50
- Prix d'une heure de garderie pour les enfants habitant à Moëslains1€70
- Prix d'une heure de garderie pour les enfants domiciliés dans une autre commune2€10
La pause méridienne sera facturée 1h30 en garderie.

Le Maire présente à l'assemblée un projet de construction d'un columbarium. Des tarifs sont fixés pour ce type de concessions et les concessions en caveau ou caverne sont également augmenter (dernière augmentation faite en 2009)

Après une étude de tous les frais engendrés pour le fonctionnement de l'école (énergie, personnel, fournitures, téléphonie...), le Maire propose de revaloriser les frais de fonctionnement (actuellement fixés à 400€) à 600€ par élève, pour l'année scolaire 2023 - 2024.

Instauration d'une prime pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire

Le conseil municipal approuve la proposition du Maire d'accorder au personnel communal une prime pouvoir d'achat forfaitaire suivant les textes de lois en vigueur.

- Approbation du compte de gestion 2023

Le conseil municipal approuve le compte de gestion pour l'exercice 2023, établi par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Saint-Dizier. Les opérations de recettes et de dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement, paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Vote du compte administratif 2023

M. Guy COLLET présente à l'assemblée le compte administratif pour le budget de la commune :

Fonctionnement
Dépenses298.856€36
Recettes288.578€74
Déficit de clôture :.....10.277€62

Investissement
Dépenses179.051€97
Recettes 83.330€70
Déficit de clôture :. 95.721€27

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif (conforme au compte de gestion),

Affectation du résultat

Après avoir délibéré l'approbation du compte de gestion et du compte administratif de la commune, les résultats 2023 sont les suivants :

- **Section fonctionnement**

Recettes 2023.:.....288.578€74
Dépenses 2023.:298.856€36
Résultat de fonctionnement 2023 : -10.277€62
Résultat reporté 2022 : 133.984€29

Résultat de fonctionnement : 123.706€67

- **Section investissement**

Recettes 2023 :83.330€70
Dépenses 2023 : 179.051€97
Résultat d'investissement 2023 : -95.721€27
Résultat reporté 2022 :79.258€15

Résultat d'investissement :-16.463€12

Les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- De reporter le résultat de fonctionnement soit **123.706€67** en recettes de fonctionnement au compte 002 - résultat de fonctionnement reporté, et
- De reporter le résultat d'investissement soit **16.463€12** en dépenses d'investissement au compte 001 - solde d'exécution de la fonction d'investissement reporté.

Avec un état des restes de 17.801€18 en section recettes d'investissement :

Vote des taux d'imposition

Le conseil maintient des taux d'imposition pour 2024.

Durée des Amortissements

Le conseil fixe les durées des amortissements sur les différents biens achetés en 2023.

Vote du budget 2024

Après un examen budgétaire des comptes de la collectivité, le conseil vote à l'unanimité le budget suivant :

- **Dépenses et recettes de fonctionnement :396.999€00**
- **Dépenses et recettes d'investissement : 81.308€36**

Questions diverses

Un nettoyage des bords de la Marne sera organisé cet été.

Le Maire, Michel HURSON